



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 16 décembre 2019 – 11 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019, 11 h

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

30 – Administration et finances

30.01 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504058

Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense à même le surplus libre de l'arrondissement

30.02 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1195078007

Autoriser une dépense supplémentaire de 6 500 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques par la firme WM Québec inc. selon l'entente cadre 1253901 (Résolution CG 18 0062) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.02 Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1197397019

Accorder une subvention de 5000,00 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont - Dépense provenant du surplus

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695029

Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2020)

40.02 Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695035

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 9

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1192504058

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense à même le surplus libre de l'arrondissement |

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:17

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192504058

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense à même le surplus libre de l'arrondissement |

CONTENU

CONTEXTE

En raison du début hâtif de la saison hivernale, le présent sommaire a pour objet de Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0076 - 4 mars 2019 - Bonifier le montant de la commande ouverte 2018-2019 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Sel, Sécurité routière, une division de Cargill Limitée, pour un montant n'excédant pas 50 000 \$ (taxes incluses) selon l'entente corporative no.1303278 conclue par le Service de l'approvisionnement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA18 16 0359 - 5 novembre 2018 - Autoriser une commande ouverte 2018-2019 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Sel, Sécurité routière, une division de Cargill Limitée, pour un montant n'excédant pas 246 404,33 \$ (taxes incluses) selon l'entente corporative no.1303278 conclue par le Service de l'approvisionnement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

DESCRIPTION

Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131. Cette dépense provient du surplus de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

En raison du début hâtif de la saison hivernale, il est nécessaire de bonifier le montant octroyé pour la fourniture de sel de déglacage afin d'être suffisamment approvisionnés pour

la bonne marche des activités de déneigement d'ici la fin de l'année 2019 et d'assurer la sécurité des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense provenant du surplus de l'arrondissement (voir imputation budgétaire à l'intervention financière au dossier).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun..

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1195078007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense de 32 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques auprès de la firme "Wm Québec Inc." selon l'entente cadre 1253901 (Résolution CG 18 0062) - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER une dépense de 6 500 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques par la firme WM Québec inc. selon l'entente cadre 1253901;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-12-11 15:40

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195078007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense de 32 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques auprès de la firme "Wm Québec Inc." selon l'entente cadre 1253901 (Résolution CG 18 0062) - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

CONTENU

CONTEXTE

Durant la période estivale, nos balais mécaniques récoltent un volume important de résidus de toute nature provenant des rues, des ruelles et des stationnements. Ces résidus sont entreposés temporairement dans la cour de services des Travaux publics et nous devons, à intervalles réguliers, en disposer d'une manière conforme à la loi. La disposition des résidus de balai a fait l'objet d'un appel d'offres public (16362) et il en a résulté une entente corporative portant le numéro 1253901 entre la Ville de Montréal et Wm Québec Inc., dûment adoptée par le Conseil municipal et qui se terminera le 25 janvier 2021. Outre Outremont, l'entente concerne 11 autres arrondissements, pour un montant global estimé à 2 845 467 \$.

Le 1er avril 2019, la conseil d'arrondissement autorisait une dépense de 32 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques.

Le présent addenda a pour objet d'autoriser une dépenses supplémentaires de 6 500 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques par la firme WM Québec inc. selon l'entente cadre 1253901 (Résolution CG 18 0062)

Considérant une augmentation des coûts reliés à la nouvelle entente 2018, l'augmentation de la dépense est également attribuable à l'agrandissement du territoire d'Outremont et aux nombreux chantiers en cours.

Cette dépense provient du budget de fonctionnement.

Imputation budgétaire :

2418-0010000-302723-04399-54503-014403-0000-000000-000000-00000-00000

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1195078007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense de 32 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques auprès de la firme "Wm Québec Inc." selon l'entente cadre 1253901 (Résolution CG 18 0062) - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

CONTENU

CONTEXTE

Durant la période estivale, nos balais mécaniques récoltent un volume important de résidus de toute nature provenant des rues, des ruelles et des stationnements. Ces résidus sont entreposés temporairement dans la cour de services des Travaux publics et nous devons, à intervalles réguliers, en disposer d'une manière conforme à la loi.

La disposition des résidus de balai a fait l'objet d'un appel d'offres public (16362) et il en a résulté une entente corporative portant le numéro 1253901 entre la Ville de Montréal et Wm Québec Inc., dûment adoptée par le Conseil municipal et qui se terminera le 25 janvier 2021. Outre Outremont, l'entente concerne 11 autres arrondissements, pour un montant global estimé à 2 845 467 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0176 - 4 juin 2018 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques auprès de la firme « Wm Québec Inc. » selon l'entente cadre 1253901 (Résolution CG 18 0062) - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA17 16 0227 - 5 juin 2017 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques auprès de la firme « Recyclage Notre-Dame Inc. » selon l'entente corporative 951328 (Résolution CE 14 0622) - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA16 16 0190 - 6 juin 2016 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site de recyclage Notre-Dame selon l'entente cadre 951328 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA15 16 0197 - 1er juin 2015 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) à Recyclage Notre-Dame inc., pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site de recyclage Notre-Dame selon l'entente cadre 951328 - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Cette dépense est requise afin de s'assurer que les résidus des balais sont éliminés conformément aux dispositions légales du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs.

JUSTIFICATION

L'activité générant ces résidus, soit le nettoyage des rues, est importante pour le maintien de la qualité de vie du milieu urbanisé que constitue l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au compte budgétaire: **2418 0010000 302723 04399 54503 014403**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Cadre gestionnaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-20

François CANDAU
C/m voirie & hygiene du milieu arr.outremont
pierrefonds/rox



Dossier # : 1197397019

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une subvention de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont - Dépense provenant du surplus |

D'accorder une subvention de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De demander une reddition de compte ventilant l'utilisation de la subvention de 5 000 \$ par la Société de développement commercial Laurier Ouest d'Outremont par mission d'examen.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-12-12 07:37

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197397019

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une subvention de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont - Dépense provenant du surplus |

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil de l'arrondissement d'Outremont souhaite accorder une subvention de 5 000 \$ pour une aide au développement commercial de la Société de développement commercial Laurier Ouest.

Conformément à l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 décembre 2019 : Résolution CA19 16 0437 - Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation

DESCRIPTION

Une somme de 5 000\$ sera versée à la Société de développement commercial Laurier Ouest pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont.

JUSTIFICATION

La SDC Laurier Ouest à Outremont est actuellement financée exclusivement par les cotisations de ses membres. Afin de l'aider dans ses activités de développement et de promotion commerciale, l'arrondissement Outremont souhaite donc lui accorder un financement. La somme de 5 000\$ fera l'objet d'une reddition de compte sous forme de mission d'examen.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La demande de subvention est de 5 000 \$ (toutes taxes applicables incluses). Les fonds proviennent du surplus libre de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2019-12-11



Dossier # : 1196695029

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2020) |

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2020)* .

L'objet de ce règlement vise à prévoir une taxe spéciale de 0,0475 \$ par 100 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-10-23 18:12

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196695029

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2020) |

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une réforme du financement des arrondissements pour 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés. L'espace fiscal cédé en 2014 équivalait à 0,0470 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'espace fiscal cédé en 2015 équivalait à 0,0445 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'espace fiscal cédé en 2016 équivalait à 0,0423 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'espace fiscal cédé en 2017 équivalait à 0,0420 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'espace fiscal cédé en 2018 équivalait à 0,0456 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'espace fiscal cédé en 2019 équivalait à 0,0493 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'administration a établi la taxe relative aux services à 0,0475 \$ / 100 \$ d'évaluation pour 2020.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2020 et prend effet à compter du 1er janvier 2020, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 16 0480 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018
- CA18 16 0384 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2019

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances. Indexation prévue à 2%.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Suite à la réforme de financement des arrondissements applicable depuis 2013 et afin de compléter la dotation budgétaire telle que dressée par le conseil d'arrondissement, il est requis d'adopter un règlement prévoyant une taxe spéciale de 0,0475 \$ par 100 \$ d'évaluation à tous les immeubles imposables de l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement a adopté son budget 2020 en conséquence de ce taux de taxe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette taxe contribuera à l'équilibre budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Équilibrer le budget de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication des avis publics prévus par la loi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public : au plus tard le 25 octobre 2019

Avis de motion : 4 novembre 2019

Avis public : 22 novembre 2019

Adoption du règlement : 2 décembre 2019

Avis d'entrée en vigueur : décembre 2019

Application : Exercice financier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHAMARD, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-15

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1196695035

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - Remplacement de la norme relative à la durée des expulsions |

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* .

L'objet de ce règlement vise à remplacer l'article 53 afin de limiter la durée de toute expulsion à une seule séance, soit celle en cours lors de laquelle a lieu l'infraction menant à l'expulsion.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-12-12 17:01

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196695035**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - Remplacement de la norme relative à la durée des expulsions |

CONTENU

CONTEXTE

Dossier préparé à la demande de la Direction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1196695027 - Adoption du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) - 2 décembre 2019

DESCRIPTION

Remplacement de l'article 53 afin de limiter la possibilité de procéder à une expulsion à une seule séance, soit la séance en cours lors de l'infraction menant à l'expulsion.

JUSTIFICATION

Dossier préparé à la demande de la Direction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 16 décembre 2019
Adoption : 13 janvier 2020
Entrée en vigueur : janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

Le : 2019-12-03